

> Circulaire du CPDP

n°11045
Lundi 4 janvier 2016

LOI DE FINANCES POUR 2016 LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2015

LOIS N° 2015-1785 ET N° 2015-1786 DU 29 DÉCEMBRE 2015

La loi de finances initiale pour 2016 et la loi de finances rectificative pour 2015 ont été publiées au Journal officiel du 30 décembre 2015. Les principales dispositions intéressant le secteur énergétique sont résumées ci-dessous.

> TAXE INTERIEURE DE CONSOMMATION

- Tarifs de TICPE pour 2016 et 2017

Les tarifs de TICPE (hors part régionalisée¹) sont résumés dans le tableau ci-après pour les principaux produits :

DÉSIGNATION DU PRODUIT	UNITÉ DE PERCEPTION	TARIF (EN EUROS)		
		2015	2016 art. 17 LFR 2015	2017 art. 14 LFR 2015
Supercarburants sans plomb 95 et 98	hl	62,41	64,12	65,07
Supercarburant sans plomb 95 E10	hl	62,41	62,12	63,07
Superéthanol E85	hl	12,62	7,96	9,41
Gazole routier	hl	46,82	49,81	53,07
Gazole non routier	hl	10,84	12,83	15,09
Carburéacteur (tourisme privé)	hl	32,11	34,02	36,19
Essence d'aviation (tourisme privé)	hl	37,81	39,72	41,89
Fioul domestique	hl	7,64	9,63	11,89
Fiouls lourds BTS et HTS	q	4,53	6,88	9,54
GPL carburant	q	13,00	13,97	16,50
GNC	100 m ³	3,09	3,99	6,50

Ces tarifs découlent des dispositions analysées ci-après :

- Gel des fractions régionales et maintien du découpage à 22 territoires dans ISOPE en 2016

Le VI de l'article 2 de la loi de finances rectificative pour 2015 publie le tableau définitif des fractions régionales applicables en **2015**.



¹ Pour les taux de taxe intérieure de consommation régionalisés applicables en 2016 aux supercarburants sans plomb et au gazole, voir :